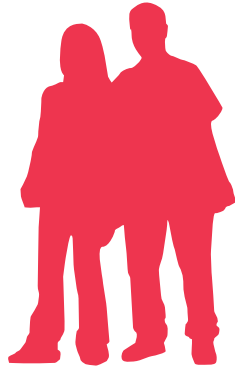




B2i
école



B2i
collège



B2i
lycée



B2i
adultes

brevets et certificats informatique et Internet



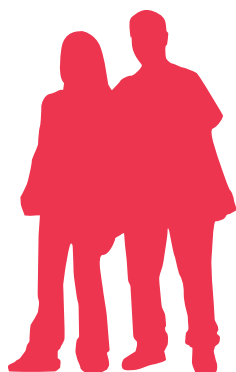
B2i PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Les B2i (Brevets informatique et Internet) valident un niveau de compétence acquis par les élèves dans la maîtrise des outils multimédias et de l'Internet, lors d'activités intégrant les TIC dans le cadre de l'enseignement scolaire.

Leur mise en œuvre est obligatoire pour tous les élèves du primaire au collège, l'objectif étant que tout élève ayant terminé sa scolarité obligatoire soit en possession du B2i collège, niveau de référence pour l'acquisition du socle commun de compétences et de connaissances inscrite dans la loi depuis 2005.



B2i
école



B2i - collège

Qui est concerné par les B2i ?

Tous les écoliers, collégiens, lycéens et apprentis, de l'enseignement primaire au lycée et CFA.



B2i
lycée

Quelles compétences sont évaluées par les B2i ?

Elles recouvrent les domaines suivants :

- **domaine 1** : s'approprier un environnement informatique de travail ;
- **domaine 2** : adopter une attitude responsable ;
- **domaine 3** : créer, produire, traiter, exploiter des données ;
- **domaine 4** : s'informer, se documenter ;
- **domaine 5** : communiquer, échanger.

Pour chaque domaine et à chaque niveau est défini un objectif, correspondant à la compétence attendue. Cette compétence associe des connaissances, des capacités et des attitudes, évaluées au travers de plusieurs items.

→ Quelques spécificités

- **Le B2i - école** : les domaines de compétences sont intégrés aux programmes d'enseignement primaire depuis la rentrée 2002.
- **Le B2i - collège** : obligatoire au brevet en juin 2008 (arrêté du 15 mai 2007).
- **Le B2i - lycée** : sera intégré à terme au baccalauréat.

LE B2i ADULTES : attester des compétences numériques tout au long de la vie

Afin de répondre aux besoins de reconnaissance des compétences numériques tout au long de la vie, l'éducation nationale crée le **B2i Adultes**. Ce brevet permet d'attester la maîtrise des usages de l'Internet et des technologies de l'information et de la communication. Il concerne tous les adultes pour leur usage personnel ou professionnel.

Quelles compétences sont évaluées par le B2i Adultes ?

Le brevet recouvre les domaines suivants :

- **domaine 1** : Environnement informatique ;
- **domaine 2** : Attitude citoyenne ;
- **domaine 3** : Traitement et production ;
- **domaine 4** : Recherche de l'information ;
- **domaine 5** : Communication.

Pour chaque domaine et à chaque niveau est défini un objectif, correspondant à la compétence attendue. Cette compétence associe des connaissances, des capacités et des attitudes, évaluées au travers de plusieurs items.



→ Quelques spécificités

- Le B2i Adultes est une certification dont la validation peut être organisée par tout organisme public ou privé.
- La délivrance du brevet reste de la compétence de l'Éducation nationale.
- Les commanditaires de formation pourront ainsi préconiser le B2i adultes comme une certification garantie et pouvant largement être mise en œuvre.

C2i, CERTIFICATS INFORMATIQUE ET INTERNET

Qu'est-ce que les C2i ?

Les certificats informatique et Internet, conçus dans le prolongement des B2i, attestent des compétences désormais indispensables à l'étudiant pour la poursuite d'études supérieures et pour son entrée dans la vie professionnelle.



Qui est concerné par les C2i ?

Le C2i de niveau 1

- concerne les étudiants de première année d'enseignement supérieur (étudiants en Licence et élèves des filières post-bac des lycées : STS et CPGE) et la formation continue
- valide les compétences numériques nécessaires à un meilleur apprentissage via les TICE et sera, à terme, obligatoire pour l'entrée à l'IUFM.

→ Les principales compétences évaluées par le C2i de niveau 1 recouvrent les domaines de l'intégration de la dimension éthique et du respect de la déontologie, de l'appropriation de son environnement de travail, de la réalisation et de la présentation de documents numériques, de la communication et du travail collaboratif.

Les C2i de niveau 2

- concernent les étudiants de niveau Master
- valident les compétences numériques nécessaires à une insertion professionnelle réussie dans une perspective de formation tout au long de la vie.

L'objectif est de certifier l'acquisition de compétences "informatique et Internet", nécessaires à l'exercice de leurs fonctions, autour des principaux domaines du travail collaboratif et de l'échange des données, de la méthodologie documentaire, de la déontologie et des aspects juridiques liés à l'usage des TIC, ...



Le C2i niveau 2 - Enseignant Premier certificat de niveau 2 à

avoir été créé. Tous les enseignants sont concernés par ce C2i : il est requis à l'issue de la formation initiale et il devrait, à terme, être systématiquement proposé dans le cadre de la formation continue.



Le C2i niveau 2 Métiers du droit

Il concerne les professions du droit, qu'elles soient liées au monde judiciaire, à l'administration, à l'entreprise ou à la relation des citoyens entre eux.



Le C2i niveau 2 Métiers de l'ingénieur

Il concerne les futurs ingénieurs ainsi que les étudiants des masters professionnels scientifiques.



Le C2i niveau 2 Métiers de la santé

Le C2i, niveau 2 "Métiers de la santé", initié en 2005, concerne les étudiants en médecine, pharmacie et odontologie.



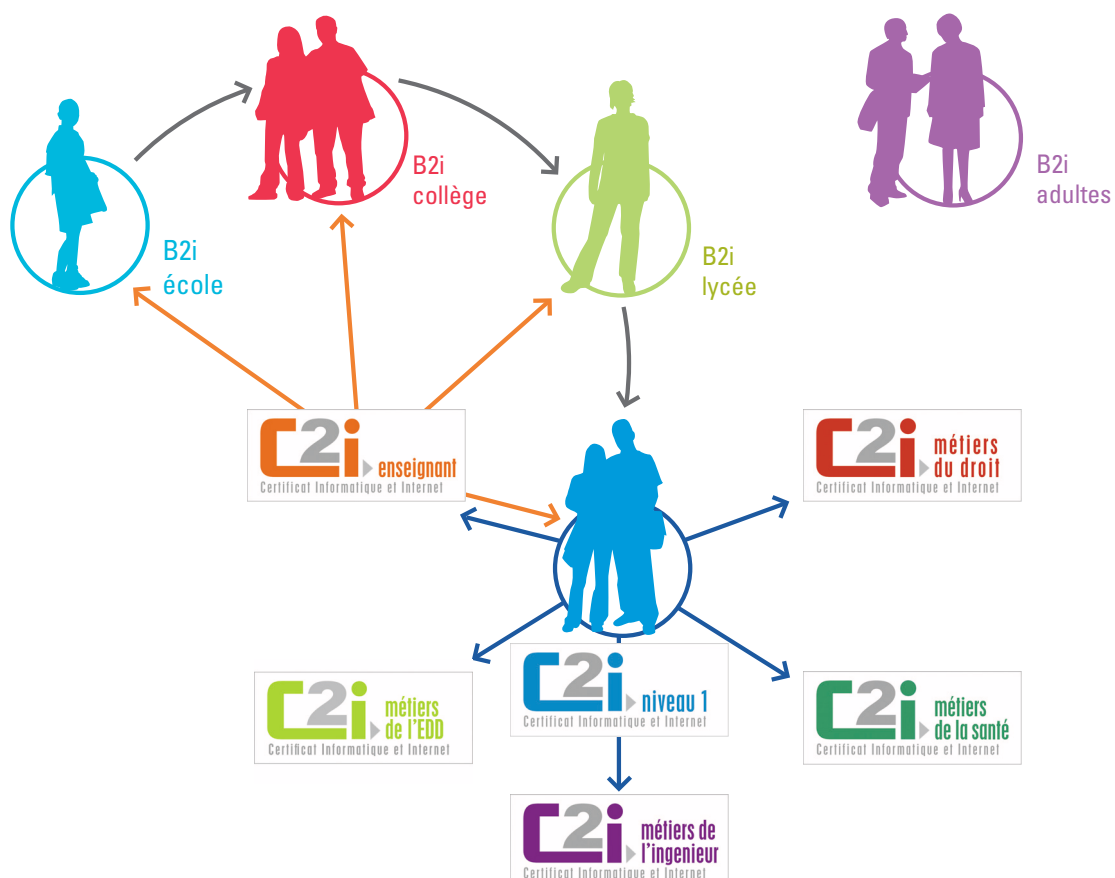
Le C2i niveau 2 Métiers de l'environnement et Développement Durable

Ce C2i s'adressera aux élèves des masters des établissements de l'enseignement supérieur liés à ce domaine, ainsi qu'aux élèves des écoles d'ingénieur, sous tutelles des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de l'Agriculture et de la Pêche, de la Défense, de l'Industrie, de l'Équipement et de la Santé, dont les compétences mènent à l'exercice de fonctions dans ce domaine.

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) font désormais partie du paysage économique, social, culturel et éducatif. Elles sont largement utilisées tout au long de la vie professionnelle et privée. Il appartient à l'Éducation nationale de faire acquérir, par chaque élève/étudiant/adultes, les compétences lui permettant d'utiliser de façon réfléchie et efficace ces technologies. Ces technologies doivent aussi permettre de se former tout au long de la vie et contribuer ainsi à former des citoyens autonomes, responsables, doués d'esprit critique.

La sous-direction des technologies de l'information et de la communication pour l'Éducation (SDTICE) a pour mission de généraliser l'usage des TIC, de la maternelle à l'université.

La SDTICE a donc établi, en collaboration avec la direction générale de l'enseignement scolaire et la direction générale de l'enseignement supérieur, des référentiels de compétences TIC à acquérir au cours du cursus scolaire et universitaire et pouvant être validés par **des attestations ou des certificats : les B2i et C2i.**



Qui contacter ?

Il est possible d'obtenir plus d'informations ou de conseils sur la formation et la validation de ces certificats et brevets auprès des organismes compétents.

Brevet informatique et Internet (B2i)

Écoles, collèges, lycées et CFA (Centres de formation des apprentis) gérés par l'Éducation nationale.

Brevet informatique et Internet Adultes (B2iA)

GRETA : groupement d'établissements publics locaux d'enseignement), CFPPA, centres d'action éducative...

Certificat informatique et Internet (C2i)

Universités, IUFM (instituts universitaires de formation des maîtres).

Sites Internet à consulter

Pour les B2i

www2.educnet.education.fr/sections/formation/certification/b2i/

Pour les C2i

Portail des C2i
www.c2i.education.fr

thématique

Primaire, secondaire, supérieur

titre du document

Brevets et certificats informatique et Internet

éditeur

STSI - SDTICE

(Sous-direction des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation)

date de parution

Novembre 2007

conception graphique

Marianne Chauveau - smolska@free.fr

impression

MEN / 5 000 exemplaires

